



VILLE DE DOLE

DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment son article L.2122.22.,
VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020
portant délégation de pouvoirs au Maire,

OBJET : Tarifs de la mise à disposition de l'Auditorium
Concerts - Participation Orchestre Harmonie
Année scolaire 2024/2025

D É C I D E :

Les tarifs de la mise à disposition de l'auditorium Karl Riepp sont fixés comme suit :

Mise à disposition de l'auditorium Karl Riepp	tarif
associations musicales dont le siège social est fixé à Dole	2 accès gratuits/an
concert sans entrées payantes ou à but caritatif	113,00 €
concert avec entrées payantes	169,00 €
supplément pour utilisation de l'orgue (concert)	31,00 €
séance de travail en ensemble (avec ou sans orgue) jusqu'à 3h00	21,00 €
séance de travail (orgue seul) jusqu'à 3h00	6,00 €

Les activités du conservatoire restent prioritaires pour l'utilisation de l'auditorium et de l'orgue.

Chaque concert comprend l'accès à l'auditorium pour une répétition générale et la mise à disposition de la salle Laloy comme le jour du concert.

Le piano et l'orgue sont accordés régulièrement. Toute demande d'accord ou de réglage devra être transmise au secrétariat du conservatoire au moins deux semaines à l'avance.

Concerts :

Les concerts programmés à l'auditorium Karl Riepp par le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole sont ouverts gratuitement au public durant la saison musicale, dans la limite des places disponibles.

Orchestre Harmonie :

Les élèves-musiciens participant au moins à quatre commémorations patriotiques durant l'année scolaire, bénéficient d'une réduction de leurs frais de scolarité égale au tarif annuel "pratique collective seule" appliqué par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ces tarifs s'appliquent pour l'année scolaire **2024/2025**.

Une copie de la présente décision sera transmise aux services suivants :

- Moyens généraux
- Communication
- Finances
- Culture
- CRD
- Trésorerie Principale

Fait à Dole, le 12 novembre 2024.

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX